

Préserver et restaurer les corridors écologiques

(Cf. Volume I « Etat des lieux », chapitres 6.2.8 et 9.1.3)

**DIAGNOSTIC**

La protection de la faune sauvage passe d'abord par la conservation de ses habitats à l'échelle d'entités fonctionnelles (par exemple à l'échelle d'une forêt, d'une zone humide). Il est également très important de permettre aux animaux de se déplacer entre ces entités pour favoriser les échanges entre les populations. Les « infrastructures » naturelles assurant cette fonction sont appelées corridors écologiques ou zones de connexions biologiques. On peut les définir comme étant des unités paysagères linéaires (haie, ripisylve, vallon, cours d'eau, etc.) ou ponctuelles (zones humides) qui relient d'autres unités plus massives mais de nature analogue, ainsi que des mosaïques d'habitats. Ces habitats assurent une continuité qui permet aux animaux de circuler sans devoir s'exposer à un milieu plutôt hostile. Ces corridors ont tendance à disparaître en raison de la simplification des paysages agricoles et de l'urbanisation, et il devient impératif de travailler à leur préservation afin d'éviter une fragmentation des populations (les populations fragmentées sont très fragiles).

Liens : voir aussi les orientations « 2 - Maintenir, restaurer et entretenir un maillage bocager cohérent », « 7 - Maintenir et restaurer les zones humides intérieures », « 8 - Préserver et restaurer la qualité et la diversité des cours d'eau en prenant en compte les ripisylves et les fonds de vallées », « 11 - Améliorer la prise en compte de la faune sauvage dans les milieux urbains et artificiels », « 16 - Maintenir l'intégrité des milieux naturels au travers des politiques d'aménagement du territoire » et « 17 - Améliorer l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires ».

OBJECTIF

- ›› Maintenir et recréer des corridors écologiques.

PISTES D' ACTIONS

- ›› Identifier et maintenir ces corridors écologiques.
- ›› Elaborer une stratégie régionale de conservation et de restauration des corridors écologiques. Le schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité mis en place par le Conseil Régional peut contribuer à définir une telle stratégie.
- ›› Développer la prise en compte des corridors écologiques dans les documents de planification et d'urbanisme, avec la réalisation de cartographies adaptées.
- ›› Préserver et entretenir les corridors existants, et développer des actions de restauration et de création de corridors : voir les liens ci-dessus.

